

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT
D'UNE COUR

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-19, concernant la Cour des réclamations indiennes au Canada.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LES LOTERIES

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE LOTERIES
D'HÔPITAUX

M. Arthur Smith (Calgary-Sud) demande à présenter le bill n° C-16, pourvoyant à l'établissement d'un office des loteries d'hôpitaux.

Des voix: Explications.

M. Smith (Calgary-Sud): La Chambre a déjà été saisie de cette mesure sous différentes formes; elle vise un double objectif. Le premier est de fournir aux Canadiens qui le désirent l'occasion de participer à une loterie nationale. Le second vise à assurer que les Canadiens profiteront du produit de la loterie et non des promoteurs étrangers. La mesure est maintenant présentée par suite du nombre croissant des Canadiens qui en demandent l'adoption.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

MESURE TENDANT À INSTITUER LA NÉGOCIATION
COLLECTIVE ET L'ARBITRAGE

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond) demande à présenter le bill n° C-32 tendant à modifier la loi sur le service civil (négociation collective et arbitrage).

Des voix: Explications!

M. Prittie: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet d'établir le principe de l'arbitrage dans les cas de différends entre l'État et les fonctionnaires et, de plus, de prévoir l'établissement d'un tribunal d'arbitrage.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

(Texte)

MODIFICATION DE LA LOI—ON RÉCLAME LE DROIT
AUX NÉGOCIATIONS ET À L'ARBITRAGE POUR
LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Alexis Caron (Hull) demande à déposer le bill n° C-17 tendant à modifier la loi sur le service civil (négociations et arbitrage).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Caron: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise à ce que les employés civils soient

considérés comme des citoyens de première classe dans tout le Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

(Traduction)

**LA LOI SUR LA CHAMBRE
DES COMMUNES**

MODIFICATIONS DE L'AUTONOMIE EN
MATIÈRE DE RÉGIE INTÉRIEURE

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-18, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Howard: Monsieur l'Orateur, la Commission de régie intérieure est organisée à l'heure actuelle de façon que le cabinet, et surtout ceux qui occupent les banquettes ministérielles, ont pratiquement la haute main sur les affaires intérieures et les dépenses, ainsi que les crédits de la Chambre des communes. Le bill vise à abroger ces articles de la loi sur la Chambre des communes, de façon que celle-ci devienne autonome à cet égard et gère ses propres affaires sans que les ministres interviennent.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Je ne crois pas que nous puissions laisser passer, sans les relever, les observations du député. Laisser entendre...

L'hon. M. Martin: Règlement! Il ne saurait y avoir ici de débat.

L'hon. M. Churchill: Laisser entendre que la Chambre n'est pas autonome à cet égard n'est pas exact.

L'hon. M. Martin: Règlement!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE À L'USAGE
DES BONS-PRIMES

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-20, visant à modifier le Code criminel (bons-primés).

Des voix: Explications!

M. Howard: Le Code criminel interdit actuellement l'émission et l'usage de ce qu'on appelle communément les bons-primés, mais il comporte quelques échappatoires, de sorte que des bons-primés peuvent être émis dans certaines circonstances. Le présent bill a pour objet de faire disparaître ces échappatoires.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)